

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents

Déclaration du groupe Environnement et nature & Associations

L'avis présenté par Catherine Chabaud aborde les filières du lin et du chanvre, comme deux exemples de matériaux bio-sourcés. Ces filières apparaissent *a priori* comme susceptibles de conjuguer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

L'avis se penche donc sur deux questions principales : la caractérisation de l'intérêt environnemental de ces filières d'une part, les voies à suivre pour assurer leur structuration et leur développement d'autre part.

L'histoire millénaire de l'utilisation du lin et du chanvre met en valeur l'actuelle modernisation de traditions et pratiques anciennes. Elle est aussi l'occasion d'évoquer les mutations subies par notre tissu économique au cours des dernières décennies.

Alors que la production des fibres s'est poursuivie en France, la délocalisation a sévi : leur valorisation a en grande partie échappé à nos territoires. L'avis, nourri par un riche débat en section, pose les jalons pour une reconquête au moins partielle des marchés et des emplois perdus.

Parmi les recommandations, il en est une particulièrement originale. Il s'agit d'établir des trajectoires intégrant à la fois les projections de matériaux biosourcés, l'usage futur des sols, les besoins de l'alimentation et l'évolution des techniques agronomiques et les contraintes issues des changements climatiques. À ce titre, le rapport cite l'exercice AFTERRES réalisé par Solagro Toulouse. La construction de ce scénario offre une base d'échange entre les scientifiques, les professionnels et les consommateurs. Ce type de travail est donc essentiel pour une agriculture prospère et soutenable.

Les exemples explorés montrent que toutes les parties des plantes peuvent être valorisées et que la valeur ajoutée provient de cet ensemble. En particulier, l'utilisation dans le bâtiment de tous les matériaux demande beaucoup de rigueur et de coopération entre les acteurs, pour éviter les contre-références.

À titre d'exemple, conserver les propriétés des isolants sur le long terme, contre les intempéries, voire les insectes, sans faire appel pour autant à des additifs dangereux pour les humains et les milieux est une vraie gageure. La coopération doit être saluée. En outre, les organismes de certification doivent reconnaître les produits, même lorsqu'il s'agit de productions de taille modeste.

Les préconisations de cet avis conjuguent les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux, en les appliquant à deux filières d'intérêt. Les groupes associations et environnement et nature les soutiennent sans réserve et ont voté cet avis.

Au cours de la mandature, Catherine Chabaud a porté les enjeux marins au sein de notre institution, avec constance et panache. À l'occasion de cette dernière plénière, le groupe tient à saluer son investissement ; merci à elle. Au nom du groupe environnement et nature, merci également pour la qualité du travail réalisé par la présidente de la section environnement. C'était une nouveauté de la mandature. Au bout de cinq ans, le constat s'impose, la démonstration est faite : le pari est gagné.